

Le tri à la source des déchets alimentaires : quels choix pour Bourges Plus ?



Qu'est-ce qu'un biodéchet ?

L'article L. 541-1-1 du code de l'environnement définit les biodéchets comme : « *Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires.* ».

En pratique, quels sont les biodéchets à traiter ?

- **Déchets verts** : tontes de pelouse et fauchage, feuilles mortes, tailles d'arbustes, haies et brindilles ou encore déchets ligneux issus de l'élagage et de l'abattage d'arbres et de haies.
- **Déchets alimentaires** : restes de repas ou de préparation de repas ou produits périmés non consommés.

En une année, un habitant jette en moyenne **218 kg** d'ordures ménagères dans son bac vert alors que seuls **102 kg** y ont leur place. La composition moyenne est la suivante :



Rappel réglementaire

- Pour les ménages

- ❑ Le **Paquet Economie circulaire**, adoptée en 2018 par l'Union Européenne, complète la LTECV en fixant un objectif de **généralisation du tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023**

- ❑ **Les préconisation du Plan régional :**

- Concernant les biodéchets : Réduction de 50% des biodéchets résiduels en mélange dans les OMr en 2025 par rapport à 2015
- Concernant la fiscalité incitative : 68 % de la population en 2031 en Centre Val-de-Loire

- Etc...

- Pour les gros producteurs

- ❑ Obligation de tri à la source des biodéchets pour les professionnels produisant plus de 10 t/an depuis 2016 ; A partir du 1^{er} janvier 2023 tous les gros producteurs de 5 t /an auront cette obligation de tri des biodéchets ; A partir du 1^{er} janvier 2024, tri à la source dès le premier kg



Quelles solutions techniques ?

Sources : étude préalable Awiplan

Le compostage domestique



Modalité de distribution :

- Gratuité
- Participation à l'achat
- Avec ou sans séance de sensibilisation

Information / communication :

- Sensibilisation au geste de tri
- Formation à de bonnes pratiques
- Guide de tri

Le compostage domestique :

- ➔ Adapté aux secteurs ruraux et pavillonnaires
- ➔ Sans collecte, doit être accompagné de site de compostage partagé



Compostage en pied
d'immeuble et
Compostage de quartier
ou de bourg

- 100 foyers cibles
- 15 à 35 foyers participants



Le compostage partagé :

- ➔ Adapté aux secteurs ruraux (compostage de bourg), pavillonnaires (compostage de quartier) et urbains (compostage en pied d'immeuble)
- ➔ Nécessite l'implication des usagers : 2 référents, participation à la vie du site
- ➔ Moyen humains importants pour le suivi des sites

La collecte en apport volontaire ou en abri bacs :

*Abris-bacs et bacs de 140 ou 240 litres
avec 1 ou 2 bacs par PAV*



un pour 180 habitants/ une distance maximum à parcourir de 200 m
Une collecte hebdomadaire
Un entretien des abords à prévoir



La collecte en apport volontaire :

- ➔ Adaptés à tous les types d'habitat
- ➔ Coûts de collecte et de traitement
- ➔ Tonnages détournés importants

Contraintes : lavage régulier des bacs surtout en période chaude (1/semaine)

Compléments : Contrôle d'accès

La pré-collecte en cuisine

*Bioseau ajouré ou pas
et sacs biodégradables*



SACS
COMPOSTABLES



SACS
EN PAPIER



SACS EN
PAPIER JOURNAL
(faits maison)



Les bacs de collecte en porte à porte :

Pour la collecte en porte à porte des particuliers : Bac avec une cuve réductrice de 30 litres pour limiter les déchets de jardin



La collecte en porte à porte :

- ➔ Adapté aux secteurs pavillonnaires et ruraux : partout où les usagers ont la place de stocker un bac
- ➔ Coûts de collecte et de traitement
- ➔ Confort des usagers et gros tonnages détournés

Les bennes compartimentées

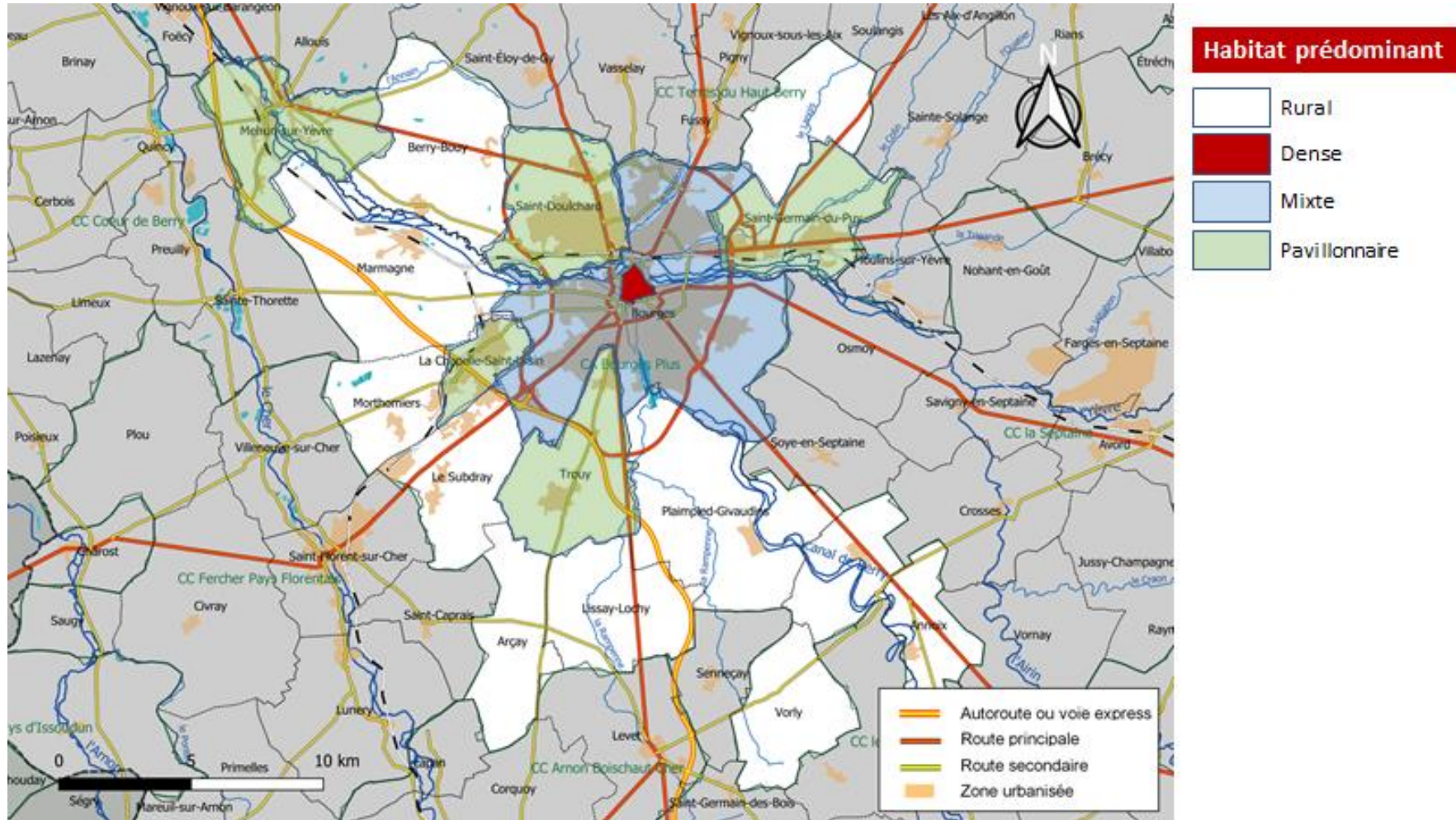


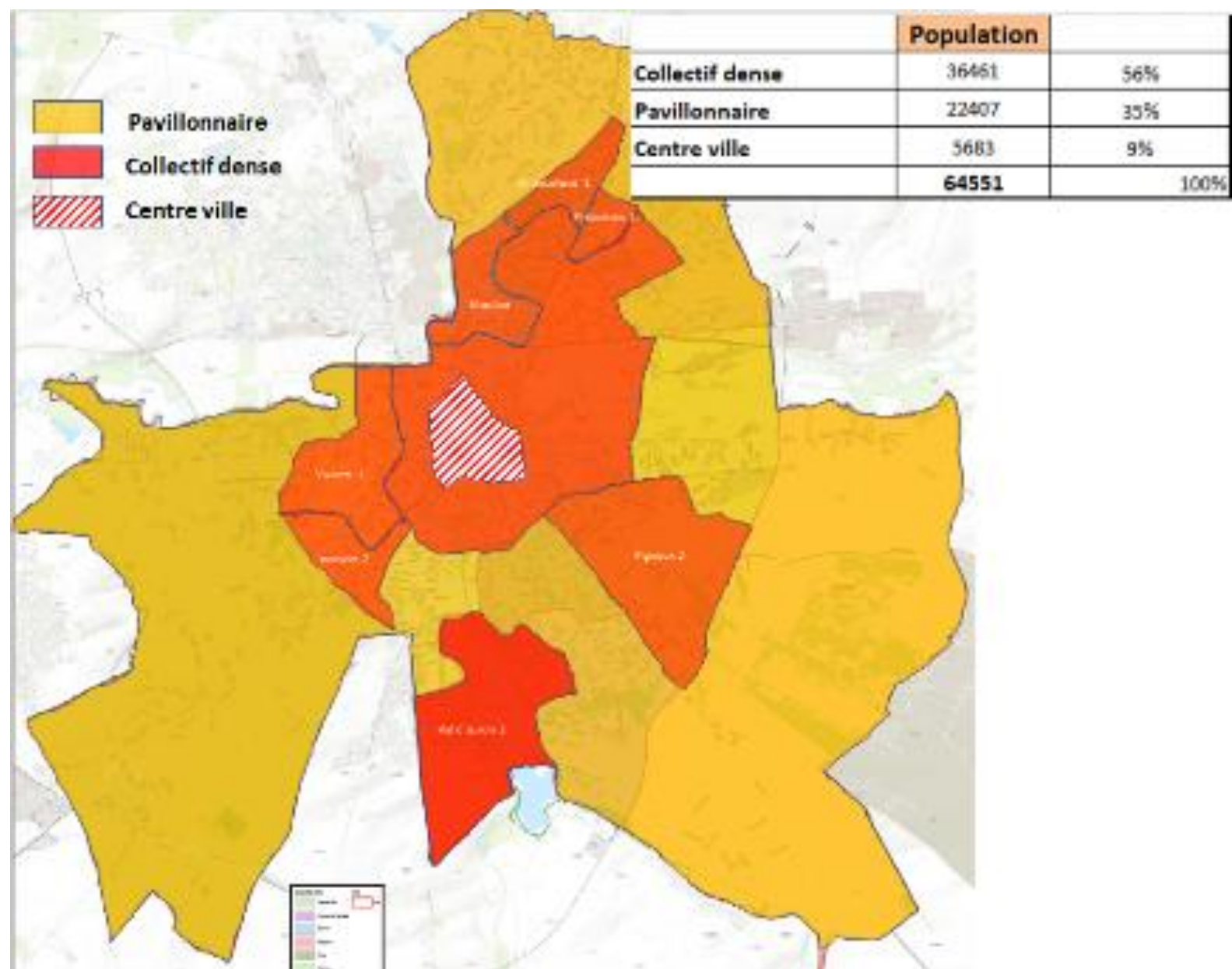
Les objectifs

	Par habitant participant (kg/hab/an)	% habitants participant	Par habitant (kg/hab/an)
Compostage domestique	57	25%	14
Compostage partagé	57	25%	14
Collecte abribacs	63	35%	22
Collecte porte en porte	63	50%	31

Potentiel par habitant estimé sur la base des caractérisations d'ordures ménagères résiduelles réalisées en 2019

Bourges Plus : 102 434 habitants – 17 communes







2023 : 4 expérimentations

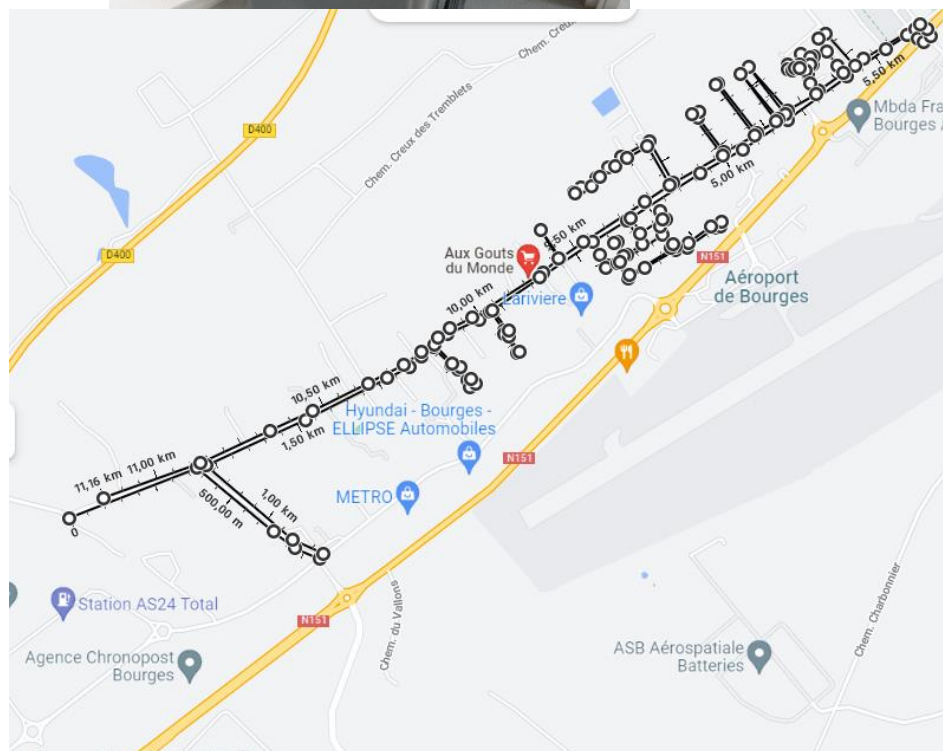
Eté 2023 : 4 territoires et 3 modalités de tri

- Compostage individuel
 - Annoix, Saint-Just, Vorly (2 557 hab.)
 - Bourges quartier Bigarellles (1 415 hab.)
- Collecte en apport volontaire
 - La Chapelle Saint-Ursin (3 674 hab.)
- Collecte en porte-à-porte
 - Bourges « Chemin de Villeneuve » (1 088 hab.)
- Avec un passage en C 0,5 pour les OM et la CS





Collecte en porte-à-porte : Chemin de Villeneuve (1088 hab)



- Réunion publique le 30 mai 2023
- Distribution d'un flyer indiquant de sortir son bac jaune pour échange
- Remise en juin à chaque foyer d'un bac déchets alimentaires d'une capacité de 30L :
 - Avec un bioseau et 100 sacs biodégradables
 - Avec le changement du bac jaune
 - Avec un flyer expliquant le fonctionnement du bac
- Déchets alimentaires collectés toutes les semaines à partir du 3 juillet, en alternance avec le bac jaune et le bac vert collectés chacun une semaine sur deux

Collecte en apport volontaire : La Chapelle-Saint-Ursin (3674 hab)

- Réunion publique le 28 mars 2023
- Distribution d'un flyer indiquant :
 - De sortir son bac jaune pour échange
 - Les emplacements et modalités des points d'apport pour les déchets alimentaires
- Remise d'un bioseau + 100 sacs biodégradables à chaque habitant avec le changement de bac jaune en juin par la société SULO
- Collecte des Omr et de la collecte sélective de manière simultanée
 - Découpage de la commune en deux secteurs, chacun collecté une semaine sur deux
- 20 points d'apport déchets alimentaires sur la commune
 - installés début juin



Compostage : Bigarellles et Annoix-Saint-Just-Vorly (2 557 hab)

- Réunions publiques
 - en mars 2023 à Annoix, Saint-Just et Vorly
 - Le 31 mai aux Bigarellles
- Distribution d'un flyer indiquant :
 - De sortir son bac jaune pour échange
 - La possibilité d'avoir un composteur en s'inscrivant à une session de formation
- Don d'un composteur à chaque habitant
 - Avec un temps de formation obligatoire d'environ 1h par une association spécialisée dans le compostage
 - Sur inscription via un formulaire en ligne ou sur appel
 - Remise d'un composteur + un bioseau
 - Composteur en douglas du Morvan, fabriqué à Cosne-sur-Loire
 - En juin pour l'essentiel avec des sessions complémentaires pendant l'été et en septembre
- Bigarellles : collecte simultanée Omr et collecte sélective avec découpage du quartier en deux secteurs



Bigarellles : rues concernées en orange et rouge

Les étapes des expérimentations

Tout au long des expérimentations, une forte communication

- Mars à mai : Organisation de réunions publiques dans chaque commune et quartier concernés
- Juin, distribution des outils :
 - Bacs jaunes plus grands pour tous pour permettre le passage de la CS en C 0,5
 - Bacs marrons pour la collecte en porte à porte
 - Bioseaux et sacs pour la collecte en porte à porte et en points de regroupement
 - Composteurs pour les secteurs en compostage domestique accompagnés d'une session de formation OBLIGATOIRE
 - Installation de 20 abribacs pour le secteur collecte en points de regroupement
- A partir du 3 juillet 2023, collecte une semaine sur 2 des bacs ordures ménagères (vert) et collecte sélective (jaune) pour :
 - Expérimenter à coûts maîtrisés
 - Encourager les habitants à utiliser les nouvelles modalités de tri des déchets alimentaires
- En novembre, distribution d'un questionnaire et campagne de caractérisation des OMr



DÉCHETS alimentaires



Sacs biodégradables uniquement



Acceptés



Épluchures de fruits et légumes



Restes de repas, y compris pain, viande et poisson



Petits os et arêtes



Aliments abîmés, périmés sans emballage



Coquilles d'œufs



Marc de café et sachets de thé



Interdits



Tontes et branchages



Ordures ménagères



Emballages

Consignes collecte

A DÉPOSER DANS LE COMPOSTEUR



Acceptés

En quantité illimitée



Épluchures de fruits et légumes



Marc de café et sachets de thé



Restes de repas y compris croûtes de fromage, pain, viande et poissons



Coquilles d'œufs



Aliments abîmés, périmés sans emballages

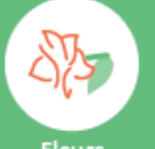
En petites quantités



Petits os et arêtes de poissons



Déchets broyés de jardins
Tontes de pelouse séchées



Fleurs fanées



Cendres de bois, essuie-tout, sciure



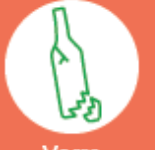
Interdits



Ordures ménagères



Plastique



Verre



Déchets non biodégradables

Consignes compostage



Les résultats des
expérimentations

Les résultats en terme de production de déchets

	Evolution de la production de déchets collectés ramenés à l'année par habitant (Kg/an/hab) entre le 1 ^{er} semestre et le 3 ^{ème} trimestre
OMr	-12,4
Collecte sélective (CS)	-2,8
TOTAL collecte	-15,2

	Déchets collectés ramenés à l'année par habitant 2023 (Kg/an/hab))			
	Porte à porte	Abribacs	Compostage rural	Compostage urbain (Bigarelles)
OMr	 -67	 -39	 -30	 -13
Collecte sélective	 + 44	 -6	 -5	 -1
Déchets alimentaires	 17	 18		
TOTAL collecte	 -6	 -27	 -35	 -14

35% des foyers ont été dotés de composteurs à Annoix, Saint Just, Vorly
 20% des foyers ont été dotés de composteurs aux Bigarelles (Bourges)

Les résultats en terme de données techniques

	Variation (en %)			
	Porte à porte	Abribacs	Compostage rural	Compostage urbain
Temps de travail	 +26	 +40	 -22	 -24
Km	 + 9	 +27	 -25	 -11
Conso carburant	 -5	 -5	 -18	 -29



Les scénarios étudiés

Deux scénarios proposés

	Scénario 1	Scénario 2
	Compostage en habitat individuel/collecte en habitat dense	Collecte majoritaire/Compostage en milieu rural
Population en abribacs	61 460	93 174
Population en compostage	40 974	9 260

- Scénario 1 :
 - ✓ promotion du compostage domestique pour tous les foyers en ayant la possibilité (jardins) estimé à 40 % de la population + installation de composteurs partagés en complément dans ces quartiers
 - ✓ Collecte en abribacs sur le reste du territoire
 - ✓ 1 800 tonnes détournées des ordures ménagères résiduelles
- Scénario 2 :
 - ✓ 11 communes rurales (moins de 3 000 habitants) : promotion du compostage domestique + installation de composteurs partagés en complément.
 - ✓ 6 autres communes : Collecte en abribacs
 - ✓ 2 000 tonnes détournées des ordures ménagères résiduelles

- Dans un 2nd temps

- * Un traitement différencié pour les producteurs atypiques

- ✓ Etablissements scolaires

- ✓ Commerces et restaurants

- ✓ Centre ville historique de Bourges et Mehun sur Yèvre

- * L'implantation de composteurs partagés

Merci de votre attention ,

Et bon appétit

